

LE JOURNAL DE NANTERRE
ORGANE DU COMITE D'ACTION & DE DEFENSE REPUBLICAINES
& DES INTERETS LOCAUX

Les communications interessantes la redaction doivent etre adressees, le Mercredi au plus tard, au Gerant du Journal, 33, rue Sadi-Carnot.

Les Manuscrits inseres ne seront pas rendus
AUCUN ARTICLE NON SIGNE NE SERA INSERE

Les annonces et reclames et les abonnements sont recus a l'imprimerie du Journal, 36, rue de Saint-Germain, au plus tard le Vendredi matin.

Prix de l'Abonnement : Un an, 3 francs

Reclames et Annonces : 1er page, 1 fr.; 2e page, 0.75; 3e page, 0.50; 4e page, 0.25 la ligne

DECES. — Mlle Pelissier, 70 ans, route de Chateau, 6; Mme Roger, 64 ans, avenue Felix-Faure, 35.

Rueil

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Crozet Marcelle, 20, boulevard des Ormes; Voicel Germaine, 11, rue du Chateau; Le Naour Auguste, rue Baudin prolongee; De Pelsemar Victorine, hameau Buzenval.

PUBLICATIONS. — Sudre Marie, mecanic., a Croissy (Seine-et-Oise); Forestier Marie, sans profession, rue des Goulevants, 8, Rueil; Rateau Francois, journalier, rue du Gué, 38, Rueil et Walle Marie, journaliere, rue du Gué, 38, Rueil; Pirod Jules, carrossier, 14, rue Galvano, Paris et Touillon Madeleine, sans profession, avenue du Chemin-de-Fer, 32; Gazounaud André, boulanger, a Rueil et Chipault Germaine, sans profession, a Pomponne (Seine-et-Marne).

DECES. — Hursaint Antoine, 11 mois, boulevard Solferino, 41; Jolly veuve Mauger, 77 ans, sans pro-

fession, rue de Marly, 16; Desavoués Marie, sans profession, 45 ans, Buzenval; Doublet veuve Héroux, 75 ans, avenue de Paris, 1.

Grand Magasin de Chaussures

56, rue du Chemin-de-Fer, 56
Ancienne Maison FROMONT
MAUMONT, Succr
Chaussures defatigue et de luxe
Spécialité
pour Dames, Fillettes et Enfants
Tous les articles se recommandent par la qualité, le soin de la confection et leurs prix modérés.

Achille CAT

GEOMETRE
Expert près le Tribunal civil de la Seine
Vente et acquisitions de terrains et maisons, gérance de propriétés expropriations, recherches cadastrales et états parcellaires.
Lévy de plans, nivellement, projets de canalisation d'égouts, routes, chemins de fer, tramways, etc.
80, rue du Chemin-de-Fer
NANTERRE

ANGLAIS
LEÇONS PARTICULIÈRES
ANGLAIS COMMERCIAL
Cours entièrement en Anglais
PRIX MODÉRÉS
Mme ARCHINARD
6, boulevard du Couchant, 6

SALON DE MODES
Deuil — Modes à Façon
LERICOLAIS & RÉMY
15, Rue du Chemin-de-Fer, 15

Chapeaux en tous Genres - Fantaisie
Bonneterie, Lingerie, Mercerie, Corsets, Gants, etc.
PRIX MODÉRÉS
Grande Vacherie Normande
POUPARD
16, Rue de l'Eglise, 16
NANTERRE

Lait garanti pur
TAUREAU POUR LA MONTE

Pensionnat, Demi-Pensionnat et Externat
18, RUE DU BOIS, 18
A NANTERRE
DIRIGÉ PAR
Mlle MOISSIARD
Pourvue du Brevet Supérieur
et du
Certificat d' Aptitudes Pédagogiques

PREND DES ENFANTS à 4 ANS
Préparation aux Examens
Certificat d'Etudes Primaires
Brevet Élémentaire
Brevet Supérieur
PRIX TRÈS MODÉRÉS

Vins Nouveaux
DE PROPRIÉTAIRE
ROUGE
NATUREL, la pièce de 220 litres, lit près 58 fr.
BLANC SEC
NATUREL, la pièce de 220 litres, lit près 68 fr.
Rendus gare acheteur. Congé et Port payés. (Ech. 0.60). Paiement 90 jours net. 30 jours à 0/0 escompte ou 3% remb. 3 0/0. S'adresser à M. le Régisseur du Clos Labcombe, à Aubais (Gard).

Le Gérant : A. GASSION.

L'ILE FLEURIE
à 10 minutes de la Gare de Nanterre
en face le Boulevard de la Seine, entre le Pont de Chatou et le Pont de Bezons
ERNEST LEMAIRE
RESTAURATEUR
Spécialité de MATELOTES & FRITURES
BONNE CAFE — CAFÉS — BIÈRES — JEUX DIVERS
Chambres Meublées — Grand Salon de Sociétés — Piano
BAL TOUS LES DIMANCHES (APRÈS-MIDI)
Pêche et Baignades; Leçons de Natation
CHASSE sur L'EAU toute l'Année
Ce lieu de rendez-vous est un des plus agréables des Environs de Paris, car sans quitter l'île on peut chasser, pêcher, canoter, ou se baigner et de plus faire un excellent repas.
CONSTRUCTION, REPARATIONS & LOCATION DE CANOTS
GARAGE ET GARDE DE BATEAUX
Vélodrome — Garage de Bicyclettes — Pompes à Pneumatiques
NOTA. — APPELER LE PASSEUR

HORLOGERIE BIJOUTERIE ORFÈVRERIE
A LA CONFIANCE
4, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, RUEIL
Ancienne Maison LEHOUILLÉ
E. DESLANDES
SUCCESSEUR
Horloger de la Ville et de la Cité des Trépassés de Paris à St-Germain
Remontage de Pendules A L'ANNÉE
Réparations en tous genres
Fantaisie riche
Articles de Fumeurs
Bijouterie religieuse
Bijouterie deuil, or et argent
Bijouterie doublé or
PENDULES EN TOUS GENRES
OPTIQUE Miroiterie Horlogerie
Pince-Nez et Lunettes or, argent, nickel et acier (exécution rapide des ordonnances d'occulistes). — Jumelles, Thermomètres, Baromètres, Pèse-Liquides, Réparations de Lunetterie et Optique.
Glaces riches de tous Styles, Glaces fantaisie pour Cadres de Masques, Réparations de Glaces.
de Franche-Comté et d'Allemagne, Cartels, Régulateurs et Coucous chantants en bois sculpté.

ENSEIGNES Inscriptions sur Calicot ET STORES
Lettres en Cristal et Zinc doré
DÉCORS — FILAGE — ATTRIBUTS
DORURE — ENCADREMENTS

24, Rue de Marly L. SCALIER
RUEIL
Ne pas confondre de Numéros BIEN FAIRE & LAISSER DIRE

MACHINES A COUDRE
Grandes Facilités de Paiements
Réparations, Réglages, Nettoyages, Leçons, Echanges
Aiguilles, Huile spéciale, Fournitures et Accessoires
BICYCLETTES, PHONOGRAPHES & AUTRES MACHINES
M. PASSA & C. — 6, Rue Maurepas — RUEIL

USINE A GAZ DE RUEIL
PRIX DU COKE
L'HECTOLITRE RENDU EN CAVE
QUALITÉS Par commande de 5 à 9 hectolitres Par commande de 10 hectolitres et au-dessus Par commande de 50 hectolitres Par commande de 100 hectolitres
Coke N° 0 ..... 1 90 1 85 1 80 1 75
— N° 1 ..... 1 90 1 85 1 80 1 75
— groscrible ..... 1 85 1 80 1 75 1 70
Gresillon ..... 1 15 1 10 1 05 1 »
Livraison à domicile dans les 24 heures de la commande.

MÉFIEZ-VOUS des EAUX dites de TABLE
Les Eaux minérales sont toutes appropriées à certaines maladies
La SEULE EAU qui convienne à tous c'est
L'EAU DE SOURCE DE LIANCOURT
L'EAU de LIANCOURT a été choisie, après analyse, pour le service de table de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice de Russie pendant leur séjour à Paris.
EN VENTE PARTOUT
ENTREPOT : 39, Rue Rouget-de-l'Isle, SURESNES
Téléphone : EAU DE LIANCOURT-SURESNES
Imprimerie Edmond HUBY, 36, rue St-Germain, Nanterre et 22, rue Maurepas, Rueil

REVUE POLITIQUE de la France et de l'Étranger

— Le ministre Combes paraît arriver à un tournant difficile: trois incidents indiquent quelque flottement dans les rangs de la majorité: d'abord le scrutin à la Chambre sur les incidents violents de la Bourse du Travail où le Ministère a été abandonné par la majorité des socialistes, et celui sur la suppression des sous-préfets, dans la discussion du budget, où il a été battu; enfin l'Union Républicaine du Sénat s'est refusée à assister avec la gauche démocratique à une conférence commune avec les 4 groupes républicains de la Chambre. Le but était de rechercher un terrain d'entente avant l'ouverture de la discussion relative à l'abrogation de la loi Falloux. L'Union Républicaine, a déclaré qu'elle ne veut pas se prêter à la formation d'une nouvelle convention par la délibération commune des deux Chambres, ni à une anarchie politique qui tend à placer le pouvoir au mains non d'un Gouverneur responsable, mais de groupes minimes et irresponsables, enfin que les circonstances sont loin d'être assez tragiques pour motiver une pareille révolution dans notre système parlementaire.

— M. Giolitti a réussi à former son cabinet, mais il a refusé de céder devant les excommunications des parisi radical et socialiste italiens; il a préféré réunir des hommes compétents que des politiciens, surtout au moment où les traités de commerce arrivent à échéance. — Le comte Tisza a également présenté à l'empereur François-Joseph la liste de son Ministère, qui sera soutenu par les modérés, les partisans d'une politique d'affaires, et le parti libéral hongrois en entier.

— En Angleterre, 3 nouveaux ministres, celui des Colonies, de la Guerre et le Secrétaire d'Etat aux Finances, soumis à la réélection, ont été réélus mais avec des majorités très diminuées, à cause du protectionnisme.

— Le Ministre des Finances Espagnoles, M. Villaverde, est vivement combattu, comme tous ses prédécesseurs, à propos de ses réformes financières et monétaires, par les quatre sangsues qui vident l'Espagne depuis quatre siècles: la Cour, le Clergé, les Politiciens et les Généraux. Il a de plus à régler les conflits violents des ouvriers à Bilbao et à Barcelone.

— Mais les trois événements les plus intéressants de cette semaine sont: la sentence de la Commission Américaine-Canadienne qui attribue aux Etats-Unis la frontière Sud de l'Alaska de façon à couper de la mer les terrains aurifères Canadiens du Yukon. Elle a provoqué de la part de sir Wilfrid Laurier, premier ministre Canadien, la déclaration que le Canada ne remettra plus jamais à l'Angleterre le soin de ses traités, qu'il aura eux diplomatiquement à lui. C'est un pas de plus vers l'autonomie complète.

— Le télégraphe annonce d'autre part qu'une révolution vient d'éclater dans l'Etat de Panama contre la Colombie pour refus de céder aux Etats-Unis le canal de Panama moyennant une somme d'argent, comme il avait été entendu aux termes du traité Hay-Herran. Cet attermoiement a exaspéré l'Etat de Panama, qui veut l'achèvement du canal et qui se sent soutenu par le président Roosevelt.

CAISSE DES ÉCOLES

L'assemblée générale des membres de la Caisse des Ecoles se réunira le samedi 7 novembre, à 8 h. 1/2, à la mairie.

Au cours de cette réunion, il sera procédé à l'élection de trois membres du Conseil d'administration. Jusque ce jour, le parti réactionnaire y a régné en maître absolu en écartant systématiquement les parents de élèves. C'est ainsi que, l'an dernier par exemple, deux pères de famille qui se présentaient ont été repoussés et que la coterie nationaliste a fait nommer deux de ses membres dont les enfants ne fréquentent pas nos écoles et dont l'un s'est mal défendu de n'avoir jamais, pendant la durée de son mandat, assisté à une seule séance du Conseil d'administration.

Nous ne saurions donc trop engager tous les républicains à assister à cette réunion et nous rappelons à ce sujet que tout membre de la Caisse des Ecoles a, non pas seulement le droit, mais le devoir d'y venir. C'est en confiant l'administration de la Caisse des Ecoles à des gens très honorables sans doute, mais qui n'y ont pas d'autre intérêt qu'un intérêt de gloire ou de parti qu'on est arrivé aux résultats scandaleux qui nous ont été dénoncés par le rapport du secrétaire du Conseil d'administration.

La Caisse est fondée en vue de venir en aide aux enfants dont les parents n'ont pas le moyen de leur donner le confortable, trop souvent même le nécessaire. Elle doit leur distribuer, dans la mesure de ses ressources, des aliments sains et, en hiver, des vêtements chauds; elle doit aussi leur procurer les moyens de profiter utilement des leçons qui leur sont données.

Si donc il est correct qu'elle réserve un millier de francs pour le cas où le chiffre des cotisations viendrait à diminuer, il est monstrueux que, se transformant en société financière, elle s'ingénie à thésauriser, car elle ne peut le faire qu'au mépris du but pour lequel elle a été créée et au détriment des enfants à qui elle aurait pu et dû venir en aide.

Or, nous voyons qu'au 30 septembre 1902 elle avait réalisé 3.622 fr. 10 de « bénéfices. »

Si tout le monde est riche à Nanterre, c'est parfait. Mais il faut croire

qu'il n'en est rien, puisque nous lisons dans le rapport moral qui nous a été distribué l'an dernier: « Beaucoup de nos enfants manquent de tout. Ceux de nos administrateurs chargés de la distribution des vêtements et chaussures se sont vus forcés, par l'exiguïté de notre budget, de refuser ce qui était demandé et nécessaire. Et il y avait 3.622 francs en caisse! pour un budget de 6.000 francs! Et le service de la cantine lui-même se soldait par un excédent de recettes.

Au point de vue ad-mi-nis-tration, c'est peut-être remarquable. Au point de vue intelligent et humain, le seul qui intéresse une caisse de bienfaisance, c'est idiot!! Et comme ces bonnes gens ne peuvent malgré tout faire autrement que de s'en rendre compte, ils s'efforcent de nous éblouir grâce à la fantasmagorie des chiffres: Nous avons, s'écrient-ils, distribué aux élèves près de 6.000 portions tant payantes que non-payantes! Parfaitement! — Seulement, comme il y avait à peu près 1.000 élèves, cela fait 6 portions en moyenne par élève et par an! Ils n'ont pas dû mourir d'indigestion! On nous répondra que tous ne se nourrissent pas à l'école. C'est bien heureux! Car 6.000 portions à 0 fr. 10 par jour, réparties entre 1.000 élèves, il n'y a pas là de quoi suffoquer d'admiration! Alors surtout qu'on nous dit qu'il y a parmi ces enfants tant de misères et qu'on nous déclare en même temps avoir fait plus de 3.600 francs de bénéfices!

Eh bien, il faut que cela finisse. Il faut qu'au lieu de faire administrer cette Caisse par une coterie de hobereaux qui s'en soucient comme d'une guigne, l'assemblée générale nomme au Conseil d'administration au moins quelques parents d'élèves, en tout cas des hommes assez dévoués pour s'en occuper avec fruit. Un grand nombre d'électeurs avaient proposé l'an dernier MM. Wiriath et de Courcy, dont les enfants comptent parmi les meilleurs élèves de nos écoles.

M. Wiriath, ancien président de l'Association des étudiants de Paris, est professeur agrégé de l'Université. Tout le monde connaît le dévouement apporté par M. De Courcy à la défense de ceux qui peinent. On le dit socialiste. Nous ne le sommes pas. Mais nous n'avons pas à nous préoccuper de ses opinions: La Caisse des Ecoles est, nous ne saurions trop le répéter, une institution de bienfaisance pour les petits, qui n'a rien à voir avec la politique. D'ailleurs, l'élément socialiste ne se recrute pas, en général, parmi les gens riches, et il s'agit ici de représenter ceux qui ne le

sont pas. M. de Courcy est donc parfaitement indiqué.

Notre troisième candidat est M. Coulobaux, dont le dévouement aux idées de progrès, d'humanité et de bienfaisance est tellement connu que nous nous en voudrions d'insister.

En résumé, nous engageons tous les pères de famille, membres de la Caisse des Ecoles, à se rendre exactement à l'assemblée générale qui aura lieu à la mairie, le samedi 7 novembre, à 8 h. 1/2 et à voter pour MM. COULBAUX, WIRIATH et DE COURCY. LE COMITÉ.

L'auteur de l'amusante fantaisie signée A. D., est prié de vouloir bien se mettre en rapports avec le gérant du journal.

Comme au Cirque

Lors de l'inauguration des nouvelles écoles, j'ai eu, l'an dernier, la bonne fortune de me trouver près de M. de Selves, qui avait accepté la présidence de cette cérémonie.

Notre maire crut, à cette occasion, devoir lui présenter les présidents, vice-présidents, secrétaires et autres hauts dignitaires de nos sociétés locales: Bureau de bienfaisance, Caisse des Ecoles, Bibliothèque, Nanterrienne, Fraternelle, etc., etc. Ce fut un imposant défilé. A chaque instant paraissaient, disparaissaient, reparaissaient, dignes et solennels, les mêmes distingués personnages qui, sortant du cabinet du maire par la porte de gauche, y reparaissent immédiatement par la porte d'en face, salueaient et ressortaient pour y rentrer et en ressortir encore.

Si bien qu'après une demi-heure de cet intéressant manège, le préfet se prit à fredonner l'air des Petites Marionnettes et que quelqu'un de son entourage ne put s'empêcher de lui dire tout bas: « Décidément, c'est comme au cirque », cependant que MM. X..., Y..., Z... continuaient à passer et à repasser devant le préfet, tenté de crier au maire: « Maintenant, je les ai vu aussi souvent que vous. Souffrez que, s'ils ne sont pas trop fatigués, je vous les présente à mon tour. »

C'était, en effet, un peu grotesque et, en même temps, peu flatteur pour Nanterre. Cet accaparement de toutes les présidences, de tous les secrariats par les trois ou quatre personnes dont il s'agit jette sur notre commune un vernis d'indigence intellectuelle qu'on ne saurait trop regretter, puisqu'il

semblerait que, sur 10.000 habitants, on n'en peut pas trouver plus de quatre capables de s'en occuper utilement.

D'autre part, il n'est pas douteux que, toute question personnelle mise à part, il y aurait intérêt à faire participer un plus grand nombre de nos concitoyens à l'administration de ces œuvres et de ces sociétés. On ne peut s'y adonner qu'en prenant sur ses heures de loisir et, lorsqu'on est obligé de répartir ces quelques loisirs entre cinq ou six sociétés, il est évident qu'on ne peut en consacrer que bien peu à chacune.

Enfin, à force de se retrouver toujours les mêmes, accablés sur les mêmes tapis verts, les hommes, même les plus intelligents et les plus dévoués, finissent par n'avoir plus rien à se dire et en arrivent, pour fuir la monotonie de ces réunions, à s'en reposer sur un seul, le plus... en général (à moins que ce ne soit tout simplement le secrétaire de la mairie ou l'instituteur) du soin de travailler pour tous. Il en résulte que, dès lors, il n'y a plus de Bureau de bienfaisance, plus de Caisse des Ecoles, plus de Bibliothèque, etc., etc., mais seulement un ou deux braves fonctionnaires expédiants de leur mieux, mais ad-mi-nis-tra-ti-ve-ment, c'est-à-dire automatiquement, des affaires qui, au contraire, ne devraient être traitées que par des hommes à l'esprit et au cœur toujours en éveil.

Le remède est bien simple. Il consisterait à ne pas laisser s'éterniser toujours les mêmes hommes dans les mêmes fonctions. Nanterre est sûrement plus riche en intelligences et en bonnes volontés qu'on ne voudrait lui faire croire. Et il aurait fort à gagner à utiliser ces forces latentes, ne fût-ce que pour infuser un peu de sang nouveau à ces sociétés qui, on le voit par la Caisse des Ecoles, la Bibliothèque, se meurent, il faut bien l'avouer, de lassitude et d'anémie...

La politique, même nationaliste, n'est pas tout en ce monde!...  
ALBERT LENFANT.

## CRIME CLÉRICAL

### Un Curé Accoucheur

C'est au XIX<sup>e</sup> siècle et non au XVIII<sup>e</sup>, celui de Torquemada, que s'est passé le fait monstrueux qu'on va lire.

A Pampelune, en Espagne, une femme mourante se trouvait dans un état de grossesse avancée; l'on appelle un prêtre à son chevet. Que fait celui-ci? Il fait venir deux médecins et leur ordonne d'ouvrir le ventre de la mourante, afin qu'il soit possible de baptiser l'enfant. Les médecins refusent. Le prêtre réitère sa demande à deux voisins de la malheureuse. Ceux-ci refusent également. Alors, le prêtre, sans se décourager, appelle deux sœurs, deux furies qui obéissent et éventrent une femme à l'agonie.

Cet assassinat accompli, on baptisa l'enfant qui d'ailleurs, expira aussitôt après son baptême.

Le prêtre de Pampelune a été exécuté.

## Le Monopole des Pompes Funèbres

C'est une réforme importante au premier chef que celle qui consiste à retirer aux fabricriques des Eglises et aux consistoires le monopole des inhumations, que leur ont conféré

les décrets du 23 prairial an XII et 18 mai 1806. La majorité des Français la réclame, aussi bien les libres-penseurs que les cléricaux eux-mêmes, écœurés des abus qu'engendre ce monopole entre les mains du clergé et des grandes administrations ses concessionnaires.

Dans la séance du 18 novembre 1802, M. Rabier a déposé sur le bureau de la Chambre des députés une proposition de loi signée par 230 de ses collègues, tendant à l'abrogation des décrets précités, décrets qui sont complètement en dehors du Concordat et peuvent être supprimés sans modifier en aucune façon ce dernier. L'urgence a été déclarée par 359 voix contre 193, une commission de onze membres a été nommée, et cette commission, par 10 voix contre une, a adopté le projet Rabier. Le rapport de la commission attend maintenant sur le bureau de la Chambre le vote de cette assemblée.

Espérons que l'attente sera maintenant brève. Il est temps d'en finir, la réforme s'impose; l'exploitation des familles par le clergé, à l'occasion des inhumations, a trop duré. Il faut que le Sénat, aujourd'hui républicain renonce au système d'opposition qu'il a toujours employé après chaque vote de la Chambre des députés concernant cette matière; il faut en finir une fois pour toutes avec cette réforme réclamée par tous les gens de bon sens.

Il est tout simplement monstrueux que les libres-penseurs qui répudient toute religion soient obligés par les fameux décrets de Napoléon, empereur, d'enrichir les ministres des cultes, forcés qu'ils sont d'avoir recours aux pompes funèbres puisque le clergé catholique perçoit 50 % sur les fournitures funèbres des convois; tant civils que religieux.

Le clergé interdit au cadavre du libre-penseur l'accès de l'Eglise, mais il s'empresse de recevoir l'argent de la famille du défunt.

Encore, si les millions que ce monopole rapporte chaque année aux fabricriques des églises restaient dans leur caisse et servaient à entretenir les monuments religieux! Mais il n'en est pas ainsi, l'argent est dilapidé par les curés qui volent impunément les fabricriques et demandent encore à l'Etat et aux villes des subsides pour l'entretien des monuments religieux. Voilà à quoi sert le monopole des pompes funèbres.

La discussion aura lieu d'ici peu à la Chambre; les réactionnaires vont pousser les hauts cris; les défenseurs du clergé vont monter à la tribune; ils renouvelleront s'ils le veulent les insanités qu'ils ont débitées lors de la discussion de la loi sur les congrégations; ils en seront pour leurs frais d'éloquence: le monopole des pompes funèbres sera transféré des fabricriques aux communes.

## Une Eglise condamnant ses Erreurs

Dimanche dernier a été inauguré en Suisse, à Champel, près Genève, un monument élevé à la mémoire de Michel Servet, à l'emplacement même où l'intolérance calviniste brûla, en 1553, le théologien qu'elle avait condamné.

Sur le bloc de granit, on a gravé une inscription expiatoire, rappelant l'erreur de Calvin, « qui fut celle de son siècle », et la condamnant au nom de la liberté de conscience.

L'inauguration eut lieu devant une foule nombreuse, où l'on remarquait les délégués des églises suisses et trois délégués de la faculté de théologie de Montauban: MM. Doumergue, Borel et Bois. Le pasteur Eugène Choisy, président du Comité, remit le monument aux représentants de la paroisse de Plainpalais. Puis, l'assistance se rendit au temple, où les discours furent prononcés.

M. Choisy remercia les délégués, rappela la vie et les œuvres de Michel Servet, médecin et théologien, et fait l'histoire de son procès, ajoutant que les calvinistes actuels, bien que respectueux de la tradition de Calvin, répudient hautement son acte d'intolérance, contraire aux vrais principes. Mais, à l'époque, le dogme était implacable, et la tolérance, née d'hier, si elle est inscrite dans les lois, n'est pas toujours dans les mœurs. L'orateur acclame la vraie tolérance, qui ne procède ni du scepticisme, ni de l'indifférence, et qui respecte même la parcelle de vérité proclamée par les autres, parce qu'elle en sait le prix.

M. Doumergue salue en Servet, mort sur le bûcher, toutes les victimes de l'intolérance protestante et des erreurs des réformateurs. Les protestants réformés ont voulu faire amende honorable; on ne pourra plus leur reprocher des actes si solennellement condamnés. S'adressant aux catholiques, l'orateur montre la stupefaction qui snisrait le monde religieux si Pie X faisait, par exemple, élever en face du Louvre le monument expiatoire de la Saint-Barthélemy. Et cependant, c'est à un fait de ce genre que l'on assiste à Champel, où l'on voit une Eglise condamner ses fautes passées au nom de l'Evangile.

C'est un grand honneur pour Genève d'avoir été l'initiatrice de cette cérémonie. Genève possède un monument expiatoire unique qui la dédommage amplement de n'avoir pas celui de Calvin.

## Club Sportif de Nanterre

Mercredi dernier, les Membres se sont réunis en Assemblée générale annuelle. Il a été procédé à l'adoption définitive des statuts. Le Siège social a été fixé chez M. Tisserand, 31, rue Saint-Germain, enfin le Bureau suivant fut élu:

Président: M. Baillet.  
Vice-Présidents: MM. M. Tisserand et Lachant.  
Secrétaire général: M. Mollet.  
Secrétaire adjoint: M. Devaux.

Treasorier: M. Prédal.  
Treasorier adjoint: M. Marchand.  
Membres: MM. Panel, Rosius et Prin. M. Andresz, offre une magnifique écharpe au détenteur du record de l'heure (bicyclette), sans entraîneurs, au 31 décembre 1903.

Dimanche dernier se sont disputés les premiers criteriums, voici les résultats: 1.000 m. Course. — 1<sup>er</sup> B. Louis, 4'45"; 2<sup>e</sup> M. Prin, à 10 m.; 3<sup>e</sup> M. Rion, à 20 m.; 4<sup>e</sup> H. Mory, 5<sup>e</sup> A. Hamet, 6<sup>e</sup> A. Dondaine.

1.000 m. Marche. — 1<sup>er</sup> G. Tiercé, 5'17"; 2<sup>e</sup> M. Rion à 1/2 poitrine, 3<sup>e</sup> M. Bandart, 4<sup>e</sup> Chanut, 5<sup>e</sup> A. Dondaine, 6<sup>e</sup> Debonne.

10.000 m. Marche. — 1<sup>er</sup> G. Tiercé, 58'25"; 2<sup>e</sup> M. Rion à 3 m., 3<sup>e</sup> A. Bongiau à 1 m. du 2<sup>e</sup>.

L'après-midi une intéressante partie de Football-Association fut disputée avec acharnement.

Programme de Dimanche 8 Novembre, deuxième et dernière journée des criteriums.  
Le matin à 8 h. 1/2, à l'île Fleurie, 100 m. plat.  
A 9 heures, boulevard de la Seine, 400 mètres plat.  
Rendez-vous à 8 heures à la Gare.  
L'après-midi, à 2 heures, 5.000 mètres, Course sur la route de Colombes, à 3 h. Football-Association.

Mercredi prochain, 11 Novembre, réunion café de la Mairie, M. Tricot, à 9 h. du soir, ordre du jour:

Distribution des prix des criteriums.

Questions diverses.  
Un punch sera en outre offert aux Membres, à l'occasion du départ des conscrits Bougiani et Oriol qui vont le premier, à Lérerville, au 134<sup>e</sup> de ligne; le second au Mans, au 26<sup>e</sup> d'artillerie.

Le Secrétaire général: M. Mollet.  
2 bis, boulevard de la Seine.

## LES PRÉVOYANTS DE L'AVENIR

### Société civile de Retraites

Fondée le 12 Décembre 1880 et régie par la loi du 3 Février 1902

« Tout par tous et pour tous. »

## INALIÉNABLE-DISPONIBLE, SOU MENSUEL

Cette question a été souvent traitée par des hommes compétents. Mais, comme tout s'oublie et qu'il naît forcément de nouvelles couches prévoyantes, qui ont besoin à leur tour d'être instruites, nous croyons devoir à nouveau les intéresser aux branches principales de la Société.

Tous les sociétaires savent que notre association possède deux comptes financiers, l'un en capital inaliénable, l'autre en capital disponible. L'un provient exclusivement du franc mensuel de la cotisation. Il est le fond de garantie de la Société.

Rappelons à ce sujet la formule qu'un de nos amis, M. Duchemin, en donnait si excellemment en 1889:

« Le capital inaliénable non seulement ne diminue jamais, mais il est incessamment augmenté du montant intégral de toutes les cotisations. Il est plus grand, chaque mois, du montant de la recette; il est plus grand, chaque année, du montant des douze recettes. Il grandit tous les mois et tous les ans; il grandira toujours sans mesure et sans fin. »

En effet, il grandit depuis vingt-trois années. Il était, en 1881, de 6.719 francs; aujourd'hui, il est de plus de 43 millions. Il s'accroît sans cesse, ne devrait-il rester qu'un seul prévoyant pour assurer son mouvement ascendant. C'est un bloc inattaquable dont la croissance est indéfinie.

M. Bécanier, dans une de ses conférences faites il y a une dizaine d'années, prophétisait qu'en 1902, notre capital dépasserait 40 millions. Cette prophétie, on le sait, s'est pleinement réalisée, puisque notre inaliénable s'élevait cette année même à 40 millions.

Une question nouvelle se pose pour nos mathématiciens prévoyants: Quel sera notre capital en 1925? La question est de celles qu'on pourrait mettre au concours.

M. Burdeau, ancien ministre de la Marine, a cité des chiffres. Il a prêté 80 millions en 1920, 300 millions en 1936, soit, un siècle après notre fondation, 2 milliards.

Heureux les prévoyants qui jouiront de l'avenir. Il leur sera donné de profiter d'un peu de bien-être, d'aisance, de tranquillité, créés pour eux par leurs aînés. Qui leur procurera cela? L'inaliénable. (A suivre.)

## Parti Commercial et Industriel Français

Le Congrès du Parti aura lieu les 16 et 17 novembre prochain au siège social, 10, rue Bachaumont, à Paris.

## L'UNION ÉCONOMIQUE DE LA SEINE

La création d'une Union Economique dans la Seine a un double but: 1<sup>o</sup> supprimer tout intermédiaire entre le vendeur et l'acheteur à crédit, seul moyen de donner à la clientèle laborieuse et honnête les avantages de l'achat au comptant avec des facilités de paiement et à des conditions plus

avantageuses pour l'acheteur; 2<sup>o</sup> développer parmi les patentés le sentiment de la solidarité et de la bonne confraternité, et achever ainsi dans chaque commune l'œuvre si bien commencée par les Unions en contribuant à augmenter leur effectif.

Les résultats obtenus à Amiens, ainsi que le prouvent les documents ci-dessous, démontrent clairement que ce double but y a été atteint.

Nous engageons donc vivement tous les commerçants de la Seine à lire très attentivement ces documents qui, en les éclairant sur l'organisation et le fonctionnement de l'Union Economique d'Amiens, leur feront comprendre l'intérêt urgent qu'il y a pour eux à se préoccuper au plus tôt des conditions à remplir pour être membre de l'Union Economique de la Seine, et à s'y faire inscrire.

Monsieur le Président du Parti Commercial et Industriel Français, Paris

Après un an de fonctionnement l'Union Economique d'Amiens nous ayant démontré les avantages qu'en retirait le commerce de détail, nous avons pensé que l'intérêt des groupements commerciaux était d'être mis au courant des résultats obtenus et que le meilleur mode de propagation était d'en charger le P. C. I. F. comme ayant les relations les plus étendues.

Les Unions Economiques sont des associations de Commerçants fondées pour faire la vente à crédit.

Lors de l'étude de la création de l'Union Economique d'Amiens les raisons d'ordre divers qui nous ont paru militer en sa faveur ont été les suivantes:

Commerciale. — Récupérer au profit du détail le très fort chiffre d'affaires fait par les maisons de crédit.

Philanthropique. — Eviter que nombre de consommateurs dépourvus de crédit et d'argent, ouvriers (économies) voient leur maigre budget traversé d'une façon désastreuse par les majorations de prix énormes que les maisons de vente à tempérament font subir à leurs marchandises.

Financière. — Procurer aux Sociétaires un revenu rémunérateur.

Economique. — Eviter en prenant les devants l'installation d'une succursale des grandes maisons de Paris.

Les points signalés ci-dessus n'étaient pour nous à cette époque que des prévisions, les faits se sont chargés de les confirmer:

Au point de vue commercial nous avons atteint le chiffre de 186.500 francs en 11 mois, sans perte, tout en ayant rejeté 40.000 francs de demandes ne nous paraissant pas offrir de garanties satisfaisantes.

Au point de vue philanthropique l'accueil qui nous a été fait a été des plus favorables; nombre de nos abonnés sont venus directement à nous, sans visite de nos courtiers et certains de nos clients sont déjà (en un an) à leur quatrième renouvellement.

Au point de vue financier, avec un capital de 25.000 francs (1) versé pendant une moyenne de 9 mois le revenu a été — part de fondateur comprise (2) — de 6 fr. 25 par titre après un prélèvement pour la réserve de 3.350 francs et un amortissement de 450 francs.

Au point de vue économique. — Si nous n'évitions pas la création d'une succursale d'une maison étrangère, au moins la rendons-nous très difficile puisque 130 des meilleurs détaillants font partie de notre combinaison; que nous acceptons tous ceux (honorables) qui en font la demande; que la retenue que nous leur demandons est inférieure à celle que prennent les maisons de Paris, que nous l'avons déjà diminuée et qu'en outre nous leur en restituons une partie sous forme de ristourne (3).

A toutes ces raisons est venue s'en ajouter une autre que nous n'avions pas prévue: le développement de la solidarité et de la bonne confraternité; — nous avons été des plus heureux de cette constatation parce qu'elle nous montre que nous parachevons ainsi l'œuvre si bien commencée dans ce sens par l'Union Commerciale d'Amiens.

(1) Capital 50.000 francs actions de 100 francs dont 30 francs versés.  
(2) Il s'agit de la part de fondateur.  
(3) 1/10 pour l'année scolaire.

Ces résultats très satisfaisants nous ont engagé à rédiger cette note et à la transmettre au P. C. I. F. afin que dans l'intérêt du commerce de détail veuille bien la porter à la connaissance des nombreux groupes affiliés, persuadés qu'en faisant ainsi il se rendra une fois de plus utile à la cause commerciale qu'il soutient si énergiquement.

L'Union Economique d'Amiens sera très heureuse de communiquer aux groupes commerciaux qui lui en feront la demande tous les renseignements, pièces, documents nécessaires à la fondation de Sociétés similaires et à leur éviter ainsi les tâtonnements du début; elle accueillera avec empressement tout délégué officiel qui voudrait venir étudier son fonctionnement sur place persuadée que, dans la mesure de ses moyens, elle aidera ainsi le commerce de détail à triompher de la crise qu'il traverse.

F. CAGÉ,  
Président de l'Union Economique,  
Vice-Président de l'Union Commerciale,  
Membre de la Chambre de Commerce.

Quelques jours avant le Congrès des Unions, une Commission de 5 membres avait été nommée par les Unions de la Seine pour aller examiner sur place le fonctionnement de l'Union Economique d'Amiens.

M. Jot, président de l'U. C. I. de Courbevoie avait, au nom de cette Commission, donné le compte-rendu de sa visite au Comité directeur des Unions de la Seine sous forme de rapport ci-dessous.

## Rapport sur l'Union Economique d'Amiens

Messieurs et chers Camarades,

La Commission de 5 membres que vous avez chargée d'aller examiner sur place l'organisation et le fonctionnement de l'Union Economique d'Amiens, s'est acquittée de sa mission le 20 Juin dernier.

Vous estimable président, M. Gauss, et vos camarades, MM. Jot, Chevalier, Marion et Jais ont été reçus avec la plus fraternelle cordialité par les Membres du Bureau de l'Union Commerciale d'Amiens et le Président de l'Union Economique.

Siles rapports détaillés que nous avons déjà adressés M. Cagé, son président, sur cette organisation de combat contre les grosses maisons d'abonnements, les grands magasins et coopératives, au profit du petit commerce de détail, nous permettent de deviner en elle le modèle-type que nous devons nous inspirer; l'examen auquel votre Commission s'est livrée, au siège même de l'association, l'en a davantage encore convaincu.

Obligé par l'absence de M. Cagé et guidé par le Président de l'Union Commerciale d'Amiens, M. Boutmy, M. Cagé et son vice-président, M. Jacquot, vos Commissaires ont pu étudier de l'œuvre dont le côté technique leur a été complaisamment expliqué par M. Capron, le dévoué directeur des Bureaux de l'Union Economique.

Nous vous donnerons lecture des statuts de la Société anonyme servant de base à la marche financière de l'institution, ainsi que du règlement intérieur qui en est l'accessoire, car dans leur zèle désintéressé à vous instruire, nos amis d'Amiens ont tenu à remettre à votre Commission un exemplaire de ces deux documents ainsi qu'un spécimen de toutes les pièces comptables servant à assurer le contrôle rigoureux et facile de la gestion de leur entreprise.

Les résultats de cette œuvre merveilleuse, datant d'un an à peine et dont les preuves matérielles ont été sous les yeux de vos commissaires émerveillés d'une telle réussite, les voici:

La Société a été constituée le 1<sup>er</sup> Décembre 1901, au capital de 50.000 francs seulement, divisé en 500 petites actions de 100 francs, libérables par quart, dont le premier lot versé en souscrivant, la deuxième six mois après et les deux derniers, durant le second semestre seulement.

Les 500 actions furent timidement souscrites par 74 commerçants de détail, membres de l'Union Commerciale, par fraction de une à vingt valeurs au maximum; très exigeant que la possession de deux actions pour pouvoir postuler à la fonction d'administrateur.

Ces débuts semblent plus que modestes, pourtant, un an après, la situation se résumait par:

L'atteinte d'un chiffre d'affaires de 186.500 francs (tout en ayant rejeté 40.000 francs d'abonnements douteux) et sans avoir perdu plus de 700 francs. Un bénéfice de 17 fr. 85 par unité d'action.

Le versement à la réserve de 3.350 fr., soit 6 fr. 65 d'augmentation procurée à la valeur marchande de chaque action. Le remboursement à chaque fournisseur de 1/10 de son chiffre d'affaires sur les 12/10 qui lui avaient été retenus.

L'adhésion définitive de plus de 130 commerçants de détail à la combinaison. Et une vogue telle du système de l'Union Economique, que, d'une part, nombre de commerçants, non inscrits comme fournisseurs officiels de l'Union, acceptent maintenant, sans mot dire, ses bons en paiement, et que, d'autre part, un tiers des clients souscripteurs d'abonnements viennent les prendre directement au Bureau social, sans même avoir été visité par les courtiers.

Lorsque nous aurons ajouté que tout ceci a été obtenu avec moins de 1.300 fr. de frais généraux par mois, vous serez suffisamment édifiés.

Quant aux facilités de contrôle, l'examen des spécimens de pièces comptables dont nous vous parlions tout à l'heure vous convaincra à ce sujet, surtout après quelques explications verbales sur le roulement du service de surveillance imaginé entre eux par les Administrateurs de l'Union Economique d'Amiens.

Vous pouvez voir que le voyage de votre Commission n'a pas été inutile d'autant plus que vos Commissaires ont obtenu de MM. Boutmy et Cagé la promesse formelle d'assister à notre Congrès Fédéral devant se tenir à Asnières dans les premiers jours d'Août et que M. Cagé y prendra la parole sur la question qui nous intéresse.

La connaissance plus intime et l'appréhension complète de l'œuvre modeste qu'est l'organisation de l'Union Economique d'Amiens n'a pas été le seul profit tiré de ce voyage; il a été donné à votre Commission spéciale de constater également les bienfaits d'une création non moins utile et qui a permis à l'Union Commerciale, en acceptant la proposition intelligente d'un homme honnête et capable, de se donner un auxiliaire précieux qui, tout en trouvant un intérêt juste et rémunérateur à la combinaison, a doué cette association commerciale d'un accessoire merveilleux et d'une utilité incontestable; nous voulons parler du service contentieux procuré à l'Union Commerciale d'Amiens par M<sup>re</sup> Brechet, son Conseil juridique; nous aurons peut-être l'occasion plus tard de revenir sur ce sujet.

C'est être certainement votre interprète à tous en terminant ce rapport par un chaleureux merci à l'adresse de MM. Boutmy, Cagé et Jacquot, sans oublier M. Capron, directeur technique de l'Union Economique d'Amiens, auxquels nous devons de pouvoir vous présenter ce travail.

Courbevoie, le 11 Juillet 1903.

JOT, rapporteur.

P. S. — Pour les renseignements nécessaires, s'adresser aux Présidents de chaque Union et au Bureau du journal.

Récompenses aux Expositions Universelles

## CARROSSERIE PAUL FALOT

35, Avenue de Paris, à RUEIL

Construction et Location de Voitures de Luxe et Demi-Luxe

Spécialité pour le Commerce & l'Industrie

Traités à forfait pour l'Entretien à l'Année

ROUES CAOUTCHOUTÉES & PNEUMATIQUES 1<sup>res</sup> MARQUES

RÉPARATION de Voitures Automobiles

PEINTURE - SELLERIE

ENVOI DE DEVIS & PRIX SUR DEMANDE

VOITURES D'OCCASION A VENDRE ACTUELLEMENT

Fourgons à 4 roues pour 1, 2 et 3 chevaux. Voitures à 2 roues pour Blanchisseurs, Bouchers, Boulangers, Epiciers, Nourrisseurs, etc. Cabriolets, Tilburys, Charrettes Anglaises, Ducs, Breaks-Waggonnettes, Phaétons-Waggonnettes, Vis-à-vis, Myocés, Victoria, Coupés.

## N'ACHETEZ PLUS DE BANDAGE

avant de considérer les INCOMPARABLES BIENFAITS de Botetoutr Graduable Electrogénique le seul appareil qui assure la Contention parfaite des HERNIES Demander la brochure gratuite à M. l'Administrateur de l'ACADEMIE ORTHOPÉDIQUE 19, Rue de la Pépinière, PARIS

## Chronique Théâtrale

OPÉRA MUNICIPAL DE LA GAITE  
A signaler à ce théâtre la première représentation de « La Flamenco », drame musical en 4 actes, de MM. Henri Cain, Eugène et Edouard Adenis, musique de Lucien Lambert.

Cette pièce, comme la première, « Hérodiade », a été montée avec beaucoup de goût et interprétée par des acteurs de talent, en tête desquels il faut citer: M<sup>me</sup> Marie Thiéry, M<sup>me</sup> Carré Delorn, le ténor Leprestre, M. Bouvet. L'orchestre de M. Luigini s'est surpassé et cette œuvre montée dans un tel cadre, ne peut manquer d'être couronnée de succès.

PARISIANA  
La direction de Parisiana a découvert le nid du succès en donnant sa revue d'été, signée de MM. Henri Moreau, F. Verdelle et Charles Quinel.

Les idées abondent dans cette revue, montée avec un goût exquis. A signaler les scènes de l'« Empereur du Sahara », de la « Brigade des Agents polyglottes ». Quant à la mise en scène, elle est merveilleuse; nombre de tableaux à grand spectacle ont fait sensation, entr'autres « La Messe Rose » qui fera courir Tout-Paris devant se tenir à Asnières dans les premiers jours d'Août et que M. Cagé y prendra la parole sur la question qui nous intéresse.

Parmi les interprètes qu'il faut complimenter sans restriction, citons: Girier, le comique extraordinaire et cocasse, l'exquis Fagette, une comédienne adorable, Vilbert, dont les moindres gestes sont capotés de dérider les plus endurcis, les comiques Barally, Chavet, Resse, la fine diseuse Esther Leksin, puis une légion de jolies filles: Nive de Perveche en tête, Jane Mathia, Du rieu et d'autres encore. Mlle Paula Monti, danseuse de talent, etc., etc., et j'aurai donné un modeste aperçu des merveilles entassées à Parisiana et qui, pour longtemps, feront encaisser de grosses recettes dans le beau concert du boulevard Poissonnière.

THEATRE RABELAIS  
Le programme du très moderne petit théâtre Rabelais, a été en partie renouvelé ces jours derniers. « Le Truc », de Michel Provins, 1 acte très spirituel, est une intrigue de la vie conjugale, supérieure en son genre par M. Henry Rossi, M. Howay et par Mme Carina, l'habile directrice de la maison.

Puis « Monsieur Gasconnet », pièce de M. Henri Conti, interprétée par Mme Maguéra avec beaucoup de grâce. Enfin « La Veuve », un drame terrifiant de M. de Launay.

Le spectacle s'achève par la « Revue » dont nous avons déjà parlé et l'« Ardent Artilleur », de Tristan Bernard.

Programme des mieux composés pour un public amateur de spectacle «coute et journal».

## RECOMPENSES AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

Breveté à fois S. G. D. C.

Recompenses aux Expositions Universelles

Recompenses aux Expositions Universelles

Recompenses aux Expositions Universelles

Recompenses aux Expositions Universelles

Recompenses aux Expositions Universelles

Recompenses aux Expositions Universelles

Recompenses aux Expositions Universelles

Recompenses aux Expositions Universelles

Recompenses aux Expositions Universelles